

### **Demander une convention de stage au centre Cnam Paris (hors formations gérées par les EPN et Cnam Entreprises)**

#### **Pour les conventions de stages de l'EI Cnam**

Merci de vous adresser à : [eicnam@cnam.fr](mailto:eicnam@cnam.fr)

Pour information, la convention téléchargeable sur ce site est destinée **uniquement** aux auditeurs qui ont un stage à effectuer dans le cadre de leur formation diplômante.

**Un stage ne peut pas débuter sans la convention de stage signée par le Cnam et la convention ne sera pas signée à titre rétroactif quelque-soit le motif.**

Pour faire une demande de stage et déterminer ses dates, vous devez au préalable, transmettre à l'enseignant responsable de la formation suivie, la proposition de stage de l'organisme d'accueil incluant la durée et les différentes missions du stage.

**Vous devez être inscrit au Centre Cnam Paris pour l'année en cours :**

A un code Master (+ code UA de stage) ou un code Licence Professionnelle (+ code UA de stage) après acceptation d'un dossier de candidature  
**OU**

Au code UA du cursus de la formation diplômante suivie (Licence Générale, titres RNCP, DUT, Certificats Professionnels/de compétence/de spécialisation) **et** avoir obtenu au moins une des Unités d'Enseignement (UE) de cette formation ou validation d'une UE par VES.

**Transmettre au moins 1 mois avant le début du stage, UNIQUEMENT par mail à [par stageccp@lecnam.net](mailto:stageccp@lecnam.net) , les trois documents suivants :**

**1. La convention de stage** dûment remplie et signée par vous et l'organisme d'accueil qui devra aussi apposer son cachet (ou la convention pédagogique si le stage est effectué chez votre employeur)

**NB :** Aucune convention ne sera signée avant l'organisme d'accueil

**2. L'accord pédagogique** validé par l'enseignant responsable de votre formation,

**3. L'attestation de votre assurance responsabilité civile (habitation en général) stipulant qu'elle couvre les stages en entreprise.**

Pour une prolongation de stage ou une modification de convention, vous devez compléter un avenant.

**La durée totale de stages sur une année universitaire est de 6 mois maximum (924 heures).**

**Attention : un stage doit obligatoirement se terminer le 30 septembre au plus tard**(date de fin de validité de l'inscription en cours). Pour poursuivre le stage sur l'année universitaire suivante, une nouvelle inscription est à effectuer début septembre et un avenant est à établir et à transmettre au moins 10 jours avant la fin du stage.

## Document à télécharger

[Feuille de présence STAGE 2025-2026](#)

## Document à télécharger

[Feuille de présence STAGE 2026-2027](#)

<https://ergonomie.cnam.fr/ma-scolarite-a-paris/demander-une-convention-de-stage-au-centre-cnam-paris-hors-formatif>